



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense

Question écrite n° 63867

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les propositions des mutuelles de France quant à la couverture du risque maladie. En effet, les mutuelles de France souhaitent que toute sélection ou exclusion de personnes sur des critères de santé ou de handicap soit interdite. A ce titre, il conviendrait notamment d'étendre à tous les opérateurs les dispositions du nouveau code de la mutualité (interdiction de recueillir des informations médicales auprès des personnes couvertes ou de celles voulant se couvrir, de fixer les cotisations ou les primes en fonction de l'état de santé) et d'obliger à prendre en compte les suites d'états pathologiques antérieurs à la souscription du contrat. En conséquence, il souhaiterait connaître sa position sur cette question, les mesures qu'il envisage de prendre, sous quelles formes et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63867

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4082